



Elle grandit entre les forêts et les eaux
Elle grandit entre les forêts et les eaux

JOUY INFO



Elle grandit entre les forêts et les eaux

VIE PUBLIQUE

VIE PUBLIQUE

VIE PUBLIQUE

BRUITS DE VOISINAGE

ARRETE PREFECTORAL DU 1 MARS 1999 ,
ARRETE MUNICIPAL DU 30 MAI 2002

« Article 3. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc. ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 6. Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétitive et intempestive. »

BRULAGE A L'AIR LIBRE

ARRETE PREFECTORAL DU 21 JUIN 2002

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit. Toutefois, le brûlage des déchets végétaux et résidus de jardins peut être toléré en fonction des circonstances locales. Ce type d'élimination cependant ne devra entraîner aucune gêne pour le voisinage, ni risque pour la sécurité publique. Il est à noter qu'en cas de sécheresse, même le brûlage des végétaux ne sera pas toléré.

Les horaires des déchetteries sont sur la fiche «INFO UTILE» du bulletin annuel.

PLAN CANICULE

Dans le cadre du dispositif national mis en place pour prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, un registre nominatif est mis à la disposition des personnes âgées et handicapées de la commune vivant à domicile, qui en font la demande pour permettre l'intervention des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Prendre contact avec la Mairie aux heures d'ouverture au 02.38.45.80.13



Madame, Monsieur,

L'accueil des gens du voyage est géré de façon bien différente par les pays européens.

En effet, tous n'ont pas de législation sur le sujet et la population concernée est très différente.

Allemagne : 70 000, Suisse : 2 500, Luxembourg : 500, Italie : 100 000, Belgique : 10 000, Irlande : 25 000, Royaume Uni : 100 000 et la France : 350 000.



Nos différents gouvernants ont vaillamment résolu la difficulté en attribuant aux collectivités locales la responsabilité et la charge (hormis quelques subventions) de créer des aires d'accueil pour les gens du voyage.

Les communes de plus de 5 000 habitants doivent posséder sur leur territoire un espace aménagé pouvant accueillir une dizaine de familles environ.

Quant aux "grands passages", dans chaque département, deux aires minimum aménagées pouvant accueillir 200 caravanes (4 hectares) doivent être implantées. Pour le Loiret, la commission départementale consultative a décidé que trois aires étaient nécessaires.

La réalisation et la gestion de ces aires sont à la charge des communes.

Tout est dit.

Quelle commune est prête à accepter et à financer une aire de grands passages (1 million d'euros environ)?

Réponse : Aucune

Conséquences : L'Etat, par l'intermédiaire des services de la Préfecture, ne peut pas intervenir en cas d'occupation inopinée dans la mesure où la loi n'est pas respectée par les Communes.

Résultat : personne n'assume ses responsabilités (et surtout pas les grandes collectivités territoriales susceptibles d'être concernées) alors on tourne en rond et rien n'est résolu.

Ma proposition d'installer une aire de grand passage sur 1,5% de la surface que possède le Ministère de la Défense en limite d'Ardon et d'Olivet, que celui-ci utilise très partiellement pour des manœuvres de blindés, n'a pas été accepté. En effet, la Commune d'Ardon n'y est pas favorable et le Ministère juge nécessaire de conserver intact ses 300 hectares de bois, et broussailles où les cavaliers d'un centre équestre privé peuvent se promener sans problème, où les chasseurs et autres ramasseurs de champignons peuvent accéder librement. J'ai du mal à comprendre que les 4 hectares demandés soient indispensables à notre défense nationale et que leur cession compromettraient gravement celle-ci, d'autant que les réductions ou stagnations budgétaires qui vont toucher la défense ces prochaines années ne visent certainement pas à accroître ses possibilités d'action.

Bien sûr, le reste de ma proposition, à savoir de m'occuper personnellement de cette aire et de faire réaliser par le génie militaire (capable de créer des routes, des ponts, des pistes d'aviation) l'aménagement du lieu dans la mesure où les hommes et le matériel existent déjà et sont déjà financés, n'a pas été retenu non plus.

Nous nous trouvons donc toujours livrés à nous-mêmes et contraints de nous débrouiller seuls.

Le 30 janvier une famille de voyageurs s'est installée sans autorisation sur un terrain privé sur la commune et le 29 avril 50 familles, soient 100 caravanes et autant de véhicules, ont investi le terrain communal situé près du gymnase. La Préfecture visiblement avertie de cette arrivée mais ayant omis de nous prévenir, m'a conseillé de gérer au mieux dans la mesure où aucun grand préjudice n'existait.

Trop, c'est trop.

Pour l'ensemble des séjours depuis le début de l'année, j'ai pu collecter 1 920 €. auprès des gens du voyage. Le coût des ordures ménagères est supporté par l'ensemble des adhérents du Syndicat auquel nous adhérons (le SMIRTOM), au même titre que les déchets déposés par des inconnus malveillants à différents endroits, l'électricité et l'eau passent dans les pertes des réseaux au même titre que l'eau et l'électricité qu'on fournit aux plus démunis. Le coût communal de leur présence (temps personnel, la-bour...) est de 1000 euros environ

Bien sûr, il y a les phraseurs, les Yakas, les y faut qu'on... qui savent ce qu'il faut faire, qui l'auraient fait bien avant, etc, etc...

Il y a aussi ceux qui en général n'ont pas à gérer directement le problème et qui prêchent la tolérance, l'accueil, etc, etc...

Et il y a la réalité : les questions que chacun se pose sur les gens du voyage, les peurs (souvent exagérées et irrationnelles) de beaucoup, l'absence de leurs enfants à l'école, les ressources et les charges laissées à une petite commune pour cause d'incurie collective...

La France est une terre d'asile et elle doit le rester, mais, puisque nous n'imposons pas à nos hôtes, invités ou non, notre mode de vie, l'Etat devrait veiller à la réciprocité de ce choix.

Bien sûr la facilité consiste à tout réclamer aux collectivités dans tous les domaines, mais notre petite commune ne peut pas accueillir et résoudre tous les problèmes d'accueil du Loiret, j'ai donc rendu impraticable les terrains les plus vulnérables avec le risque de mécontentement et d'invasion d'autres terrains communaux moins gérables (Champs Bretons, terrain de foot...)

L'avenir nous dira.....

En attendant je souhaite que chaque jovicien trouve la paix et la tranquillité qu'il est en droit d'attendre de notre village solon-gnot.

Gilles BILLIOT

Juin 2013